VILLE DE SPYCKER

Inscriptions Séjours Neige 2025

INSCRIPTIONS JUSQU'AU **04 NOVEMBRE 2024** en fonction des places disponibles

La Municipalité organise un séjour neige du 8 au 15 février 2025 pour les 11 à 17 ans en France à « BELLEVAUX - HIRMENTAZ»

La Municipalité offre la gratuité du séjour neige aux enfants de la commune de 11 et 12 ans nés en 2014 et 2013 (CM2/6ème). Le séjour est proposé pour 100 participants. Le séjour est ouvert aux enfants de la commune nés en 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008 avec une participation de 336 euros.

La participation pour les non Spyckerois est possible au prix de 336 euros si leur enfant est scolarisé en CM2 à l'école de Spycker et 672 euros pour les extérieurs.

Pour ce séjour sont prioritaires les enfants Spyckerois dans l'ordre du dépôt du dossier complet d'inscription, puis les non Spyckerois scolarisé en CM2 à l'école de Spycker et ensuite les non Spyckerois.

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie, le descriptif du lieu du séjour est sur le site de la commune.

Un chèque de caution du 1008€ est demandé à l'inscription, il ne sera pas encaissé. Le chèque de caution pourra être récupéré dans le mois suivant le retour, sinon il sera détruit. Un second chèque est demandé à l'inscription pour la participation du séjour et sera encaissé au retour.

ANNULATION:

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

Une annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le départ : 80 euros de frais de dossier retenus.
- Entre 30 jours et 5 jours : 80% de la valeur du séjour est retenue.
- Moins de 5 jours : 100% de la valeur du séjour est retenue.

Ces frais ne s'appliqueront pas en cas de maladie ou d'accident avant le départ.

Les dossiers d'inscription sont à déposer complet (fiche d'inscription, photo, chèque de paiement et chèque de caution de 1008€ à l'ordre du TRESOR PUBLIC) au secrétariat de la Mairie avant le 4 Novembre 2024.